



Unité – Egalité – paix  
سلام – مساواة – وحدة

**Mission Permanente De la République de Djibouti**  
**Auprès de L'office des Nations Unies**  
**Et des autres Organisations Internationales à Genève**

الدم ببعوثية الدائمة لجمهورية جيبوتي  
لدى مكتب الأمم المتحدة  
والمنظمات الدولية الأخرى  
سوي سراج نيف

*A Vérifier au prononcé*

DECLARATION DE M. MOUSSA ISMAËL HASSAN  
MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE DE DJIBOUTI  
A L'OCCASION DE LA PRESENTATION DU RAPPORT SUR LE  
LOGEMENT CONVENABLE EN TANT QU'ELEMENT DU DROIT A UN  
NIVEAU DE VIE SUFFISANT ET SUR LE DROIT A LA NON-  
DISCRIMINATION.

*Seizième session ordinaire  
du Conseil des Droits de l'Homme*

GENEVE

08 MARS 2011

**Monsieur le Président,**

Nous tenons à féliciter le rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation pour l'exhaustivité, la densité et la richesse de son rapport.

La crise alimentaire mondiale de 2007-2008 qui s'est manifesté par des émeutes de la faim dans certains pays du sud, a contraint les Etats à s'intéresser de nouveau à l'agriculture.

Pour répondre au besoin en alimentation suffisante et variée de nos populations, il est préférable de destiner l'essentiel de l'offre en produits alimentaires à la consommation humaine qu'à d'autres fins.

Le développement dynamique de l'agriculture multifonctionnelle demande de réunir plusieurs facteurs :

- Une volonté constante des pouvoirs publics ;
- Un centre d'information et de diffusion chargé de la collecte des informations scientifiques disponibles aussi bien au niveau national, régional qu'international, de favoriser la coopération Sud-Sud et Nord-Sud et d'encourager la formation au plus près du terrain des paysans dans les pratiques agricoles écologiquement et socialement responsables ;
- Associer les paysans locaux aux décisions pour arriver à coproduire la politique agricole du pays ;
- Rendre accessible les marchés locaux par la mise en place d'infrastructures routières en zones rurales.

Pour pallier au déficit alimentaire lié aux conditions climatiques difficiles, notre gouvernement avait décidé, en plus des mesures conjoncturels notamment fiscales pour diminuer les prix des produits de première nécessité, la création d'un bureau chargé de la sécurité alimentaire et a initié des programmes bilatéraux de cessions des terres arables par nos voisins éthiopiens et soudanais depuis 2005 pour garantir à nos concitoyens un niveau d'alimentation suffisant et diversifié.

Pour terminer, je souhaite poser deux questions au rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation.

Ne serait-il pas plus judicieux d'introduire la notion de souveraineté alimentaire dans les discussions commerciales en matières agricoles qui sont en cours de négociations à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) pour réaffirmer la priorité donnée à l'application effective du droit à l'alimentation ?

Comment aider les pays pauvres, à dominante agricole à sortir de la contradiction entre la nature de l'agriculture à privilégier : l'agriculture exportatrice qui est la principale source d'entrée des devises ou celle vivrière pour assurer aux populations une alimentation saine, variée et suffisante ?

**Merci Monsieur le Président.**